



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	12 février 2019
Date d'affichage de la convocation	12 février 2019
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

### Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CRESPÉL Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	MARTEL Laurence
ROLLAND Dominique	LEBRETON David	

Excusée : POUESSEL Murielle

*A l'issue de la séance, sera présenté le Débat d'Orientations Budgétaires*

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2019  
**FINANCES LOCALES**
3. Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2018
4. Demandes de subventions 2019  
**COMMANDE PUBLIQUE**
5. Eglise - avenant négatif sur le lot n°2
6. Salle polyvalente - terrain de pétanque  
**INTERCOMMUNALITÉ**
7. Statuts - modification de la liste des membres et modification de la répartition des sièges  
**DÉCISIONS - INFORMATIONS**  
**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter l'ordre du jour suivant :

### **FINANCES LOCALES**

#### **3bis - Comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes**

Les membres du conseil municipal ACCEPTENT à l'unanimité.

### **ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Christine LEPEIGNEUL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019**

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **FINANCES LOCALES**

#### **2019-006 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2018,
- après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2018, en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- après en avoir délibéré,

- **Budget « Commune »**

<b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018 (Hors restes à réaliser)</b>				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2018
<b>Fonctionnement</b>	193 225,29 €	193 225,29 €	163 225,44 €	<b>163 225,44 €</b>
<b>Investissement</b>	259 512,13 €		224 308,23 €	<b>483 820,36 €</b>

- constate un excédent cumulé de 163 225,44 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- constate un excédent cumulé de 483 820,36 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	660 354,14 €	823 579,58 €
<b>Investissement</b>	1 020 797,64 €	1 245 105,87 €

- Budget « Assainissement »

<b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018</b>				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2018
<b>Exploitation</b>	<b>24 867,35 €</b>	<b>24 867,35 €</b>	<b>30 160,86 €</b>	<b>30 160,86 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>- 3 077,38 €</b>		<b>2 434,78 €</b>	<b>- 642,60 €</b>

- constate un excédent cumulé de 30 160,86 € en section d'exploitation à la clôture de l'exercice
- constate un déficit cumulé de 642,60 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Exploitation</b>	<b>17 411,60 €</b>	<b>47 572,46 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>30 883,08 €</b>	<b>33 317,76 €</b>

- Budget « SPANC »

<b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018</b>				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement Exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2018
<b>Fonctionnement</b>	<b>533,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32,15 €</b>	<b>565,22 €</b>

- constate un excédent cumulé de 565,22 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 461,85 €</b>	<b>1 494,00 €</b>

- Budget Lotissement « Les Forges »

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2018
Fonctionnement	32 733,08 €	0,00 €	49 955,08 €	82 688,16 €
Investissement	373 776,42 €	0,00 €	- 191 545,72 €	182 230,70 €

- constate un excédent cumulé de 82 688,16 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,
- constate un excédent cumulé 182 230,70 € en section d'investissement à la clôture de l'exercice,
- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	214 750,82 €	264 705,90 €
Investissement	207 269,30 €	15 723,58 €

### FINANCES LOCALES

### 2019-007 - COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUBDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal de Quédillac,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune reprise à effectuer ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **FINANCES LOCALES**

### **2019-008 - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019**

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente en détail et par catégorie, la liste des demandes de subventions avec les propositions de la commission des finances réunie le 7 février 2019 :

	2019
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>21 850.00 €</b>
S.E.P.Q.	1 850.00 €
S.E.P.Q. section Fanfare	3 200.00 €
CSF - Centre aéré	12 000.00 €
CSF - Petit enfance	1 000.00 €
CSF - Sorties ados	500.00 €
COMITÉ DES FÊTES	1 700.00 €
UPMQ	550.00 €
A.F.N	300.00 €
Amicale des CHASSEURS	200.00 €
DYNAMIC CLUB	550.00 €
<b>ÉCOLE</b>	<b>127 386.00 €</b>
A.E.P.E.C - Contrat d'association	97 579.00 €
A.E.P.E.C - Cantine	18 144.00 €
A.E.P.E.C - Garderie	1 100.00 €
A.E.P.E.C - Accompagnement des enfants (tps du midi)	8 763.00 €
A.P.E.L - Sorties pédagogiques	1 800.00 €
<b>SECTEUR ÉDUCATIF GÉNÉRAL (15 €/élève pour voyage scolaire)</b>	<b>15.00 €</b>
Alicia WENZEL-GOUSSET - Collège Camille Guérin - St Méen le Gd	15.00 €
<b>SECTEUR ÉDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/apprenti)</b>	<b>200.00 €</b>
Chambre des métiers 22	50.00 €
Maison Familiale et Rurale - Montauban de Bretagne	50.00 €
Institut Médico-Educatif les Ajoncs d'Or - Montfort s/ Meu	100.00 €
<b>DIVERS</b>	<b>2 648.34 €</b>
OFFICE DES SPORTS	1 977.78 €
AMR	101.00 €
AMF 35	469.56 €
PÊCHEURS DE HAUTE RANCE	50.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers volontaires : Coline PEILA-BINET	50.00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>151 099.34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus ;

- **DÉCIDE** que les familles d'élèves scolarisés au Collège Camille Guérin de Saint-Méen-le-Grand et au Lycée La Providence de Montauban-de-Bretagne sollicitent directement la commune par courrier en justifiant un voyage scolaire selon la condition ci-dessous ;
- **ACCEPTE** de verser la somme de 15 €/élève pour toutes autres demandes de subventions relatives au secteur éducatif (collèges et lycées) pour un voyage d'au moins 3 nuitées et 50 €/élève pour le secteur éducatif professionnel ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal 2019, à l'article 6574.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

#### **2019-009 - ÉGLISE - AVENANT NÉGATIF SUR LE LOT N° 02**

Considérant la délibération n° 2017-033 du 6 juillet 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restauration de la tour du clocher de l'Eglise ;

Considérant la délibération n° 2018-06- du 22 novembre 2018 relatives à différents avenants ;

Concernant les marchés de travaux, Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver un avenant pour le lot n° 02 et présente les caractéristiques de celui-ci :

- n° 02 - Charpente attribué à l'entreprise S.C.B.M avec cotraitant C.R.T

Marché du cotraitant C.R.T = 21 797,58 € HT

Total facturé à tort = 22 264,10 € HT

Révision calculé à tort = 466,52 € HT

TVA = 93,30 €

Déduction du marché HT = 559,82 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché de travaux de l'Eglise, comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant négatif n° 2 sur le lot 02 pour un montant HT de 466,52 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

#### **2019-010 - SALLE POLYVALENTE - TERRAIN DE PÉTANQUE**

Monsieur le Maire rappelle que le club des retraités « Les Roseaux de la Rance » sollicite un terrain de pétanque sur le site de la salle polyvalente ; lieu de rassemblement le jeudi toutes les 2 semaines.

Monsieur le Maire présente un devis afin d'estimer la dépense et une photo du projet d'implantation du terrain.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la création d'un terrain de pétanque sur le site de la salle polyvalente
- **DISCUTE** longuement sur l'emplacement proposé (une majorité de 6 voix POUR, 3 CONTRE et 4 ABSTENTIONS). Le lieu déterminé fait débat pour des raisons de coût, de circulation, d'accessibilité et d'aménagement.

Monsieur le Maire PROPOSE de revoir un autre emplacement et donc le devis présenté. Le lieu sera revu par la commission des travaux et remis à l'ordre du prochain conseil municipal.

### INTERCOMMUNALITÉ

#### 2019-011 - STATUTS - MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES ET MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES SIEGES

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne ;*

Monsieur le Maire expose :

L'arrêté de création de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne prévoit qu'elle est membre de la communauté de communes Saint-Méen Montauban

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 5211-5-1), il convient de modifier les statuts de la CCSMM afin d'intégrer la commune nouvelle dans la liste de ses membres, mais également de modifier la répartition des sièges.

Liste des membres modifiée : Bléruais, Boisgervilly, Gaël, Irodouër, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, Landujan, Le Crouais, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Muël, Quédillac, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Pern, Saint-Uniac. La CCSMM compte désormais 17 membres.

Répartition des sièges : le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L5211-6-2 3°, prévoit que jusqu'au prochain renouvellement général du conseil communautaire, il est attribué à la commune nouvelle un nombre de siège égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes historiques

Communes	Nombre de conseillers communautaires	Communes	Nombre de conseillers communautaires
Bléruais	1	Muel	2
Boisgervilly	3	Quédillac	2
Chapelle-du-Lou-du-Lac (La)	2	Saint-Malon-sur-Mel	1
Crouais (Le)	1	Saint-Maugan	1
Gaël	3	Saint-Méen-le-Grand	7
Irodouër	3	Saint-Onen-la-Chapelle	2
Landujan	2	Saint-Pern	2
Médréac	3	Saint-Uniac	1
Montauban-de-Bretagne	<del>7</del> 7 + 1 = 8	<b>Total</b>	<b>44</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle liste des membres de la communauté de communes Saint-Méen Montauban :

Bléruais, Boisgervilly, Gaël, Irodouër, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, Landujan, Le Crouais, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Muël, Quédillac, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Pern, Saint-Uniac.

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des sièges au sein de la communauté de communes Saint-Méen Montauban

Communes	Nombre de conseillers communautaires	Communes	Nombre de conseillers communautaires
Bléruais	1	Muel	2
Boisgervilly	3	Quédillac	2
Chapelle-du-Lou-du-Lac (La)	2	Saint-Malon-sur-Mel	1
Crouais (Le)	1	Saint-Maugan	1
Gaël	3	Saint-Méen-le-Grand	7
Irodouër	3	Saint-Onen-la-Chapelle	2
Landujan	2	Saint-Pern	2
Médréac	3	Saint-Uniac	1
Montauban-de-Bretagne	8	<b>Total</b>	<b>44</b>

- **RAPPELLE QUE** cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes-membres.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant six délibérations (n°2019-006 à 2019-011), la séance est levée à 23h30.